

Lancement d'un Fonds bleu pour le Bassin du Congo

APA News, 09 mars 2017 Signature d'un mémorandum d'accord portant création du Fonds Bleu du Bassin du Congo - Les ministres d'États de huit pays membres du Bassin du Congo (Angola, Burundi, Congo, RD Congo, RCA, Gabon, Rwanda, Tchad), et du Maroc, ont procédé jeudi à Oyo (département de la cuvette à environ 415 km, au nord de Brazzaville), à la signature d'un mémorandum d'accord portant création du Fonds Bleu du Bassin du Congo dont le but est la préservation des forêts de cette zone.

Ce mémorandum d'accord de 13 articles a été signé en présence des présidents congolais Denis Sassou Nguirou et togolais Faure Gnassingbé ; des anciens présidents du Nigeria Olusegun Obasanjo et d'Alpha Omar Konaré du Mali de bien d'autres hautes personnalités des Nations Unies et de la Fondation de Brazzaville partenaire de ce Fonds Bleu. En signant ce mémorandum les pays membres du Bassin du Congo, ont affirmé leur engagement des chefs d'État et des gouvernements des pays de cette zone, à œuvrer pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de cet espace géographique, exprimé à l'issue du sommet de Yaoundé le 17 mars 1999 et réitéré lors du 2^e séminaire, tenu le 5 février à Brazzaville. Toutes les personnalités qui se sont succédées à la tribune lors de la signature de cet accord de mémorandum ont loué la marche vers la mise en œuvre de cette initiative qui selon elles « contribuera à la diversification de l'économie et du développement durable des forêts de cette sous-région aux normes potentielles ». Ce fonds promeut la valorisation des plans d'eau qui sont une grande utilité dans la production de hydroélectricité, l'approvisionnement en eau potable des populations, la pratique de l'aquaculture et l'irrigation de l'agriculture, l'assainissement des cours d'eau. L'initiative du Fonds bleu pour le Bassin du Congo prévoit des subventions financières renouvelables, chaque année, à hauteur de 100 millions d'euros, soit plus de 65 milliards de francs CFA. Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo jouira d'une indépendance financière et de gestion. Les fonds de départ seront constitués par les contributions volontaires des pays signataires, des donateurs et autres bailleurs de fonds. Il s'inscrit dans le concept de « l'économie bleue », défini par la Commission Economique des Nations Unies (CEA) pour l'Afrique en termes : « L'économie bleue concerne toutes les étendues d'eau, y compris les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines, sans oublier les mers et les côtes. Le Fonds Bleu doit jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'économie bleue dans le Bassin du Congo, en vue de la croissance économique et du développement durables et du bien-être des populations.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});